



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
42 rue de la Paix
BP 3050
10012 Troyes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 25 82 65 00
Télécopie : +33 (0)3 25 82 65 19
Site internet : www.kpmg.fr

CAPEB Haute-Marne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

CAPEB Haute-Marne

8 Boulevard Barotte - BP 54 - 52002 Chaumont Cedex

Ce rapport contient 20 pages

Référence : FC-192-190

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €,
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
42 rue de la Paix
BP 3050
10012 Troyes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 25 82 65 00
Télécopie : +33 (0)3 25 82 65 19
Site internet : www.kpmg.fr

CAPEB Haute-Marne

Siège social : 8 Boulevard Barotte - BP 54 - 52002 Chaumont Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale du syndicat CAPEB Haute-Marne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CAPEB Haute-Marne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Troyes, le 13 juin 2019

KPMG S.A.



Frédérique Céleste
Associée

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 562	3 067	1 494	3 250
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	38 361		38 361	38 361
Constructions	448 756	361 303	87 453	97 317
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 530	7 394	1 136	1 620
Autres immobilisations corporelles	37 077	20 879	16 198	2 577
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	2 448		2 448	2 448
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	539 733	392 643	147 090	145 573
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 355	895	1 460	1 528
Avances et acomptes versés sur commandes	26 709		26 709	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	106 606	13 282	93 324	78 434
Autres créances	31 937		31 937	109 021
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	54 899	1 005	53 894	69 068
Disponibilités	249 123		249 123	256 533
Charges constatées d'avance (3)	13 276		13 276	21 720
TOTAL ACTIF CIRCULANT	484 905	15 183	469 722	536 304
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 024 638	407 826	616 812	681 877
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	422 248	473 534
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	12 583	-51 285
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	434 831	422 248
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 175	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 409	130 682
Dettes fiscales et sociales	72 021	87 394
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	36 710	40 869
Produits constatés d'avance (1)	2 667	683
TOTAL DETTES	181 981	259 628
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	616 812	681 877
(1) Dont à plus d'un an (a)		259 628
(1) Dont à moins d'un an (a)	181 981	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 175	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	755		755	852
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	360 233		360 233	173 988
Chiffre d'affaires net	360 988		360 988	174 840
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			21 322	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			67 308	24 301
Autres produits			9	
Total produits d'exploitation (I)			449 626	199 141
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			814	655
Variations de stock			-59	-242
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			141 205	79 141
Impôts, taxes et versements assimilés			13 305	6 526
Salaires et traitements			171 115	96 527
Charges sociales			69 905	50 323
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 573	6 367
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			14 177	3 140
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			12 986	1 405
Total charges d'exploitation (II)			437 022	243 842
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			12 603	-44 701
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			415	474
Autres intérêts et produits assimilés (3)			727	95
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			170	231
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				745
Total produits financiers (V)			1 312	1 545
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			353	
Intérêts et charges assimilées (4)			4	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			357	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			955	1 545
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			13 558	-43 156

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 771	265
Sur opérations en capital	6 983	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	9 754	265
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	50	4 808
Sur opérations en capital	1 662	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 712	4 808
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 042	-4 543
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	9 018	3 586
Total des produits (I+III+V+VII)	460 692	200 951
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	448 109	252 237
BENEFICE OU PERTE	12 583	-51 285
<i>(a) Y compris :</i>		
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : CAPEB HAUTE-MARNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 616 812 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 583 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 3 854 EURO. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Une contribution de 21 321,85 € a été perçue en 2018. Cette somme n'a donné lieu à aucun justificatif de versement de la part de l'Union régionale des CAPEB Champagne-Ardenne dans le cadre de la GPEC.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

En 2017, deux exercices comptables ont été clôturés (un au 30/06 et un au 31/12). Le dernier exercice ne faisait donc que 6 mois.

Autres éléments significatifs

Depuis le 1er janvier 2018, la cotisation fixe des entreprises "employeur" est appelée par la CIBTP et reversée à la CAPEB mensuellement.

De ce fait, cette cotisation annuelle n'a pas donné lieu à une facturation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 562			4 562
Immobilisations incorporelles	4 562			4 562
- Terrains	38 361			38 361
- Constructions sur sol propre	345 245			345 245
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	103 510			103 510
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 530			8 530
- Installations générales, agencements aménagement divers	9 033			9 033
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 010	15 090	1 055	28 044
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	518 689	15 090	1 055	532 723
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	2 448			2 448
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 448			2 448
ACTIF IMMOBILISE	525 698	15 090	1 055	539 733

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 090		15 090
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 090		15 090
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 055		1 055
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 055		1 055

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 312	1 756		3 067
Immobilisations incorporelles	1 312	1 756		3 067
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	258 442	7 152		265 594
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	92 996	2 712		95 708
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 910	484		7 394
- Installations générales, agencements aménagement divers	7 147	246		7 394
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 318	1 222	1 055	13 486
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	378 814	11 817	1 055	389 576
ACTIF IMMOBILISE	380 125	13 573	1 055	392 643

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 151 819 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	106 606	106 606	
Autres	31 937	31 937	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 276	13 276	
Total	151 819	151 819	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	11 497
Clients - factures à établir 20%	29 075
Personnel - produits à recevoir	12
Charges sociales - produits à recevoir	535
Divers - produits à recevoir	25 354
Intérêts courus à recevoir	381
Total	66 854

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 895 EURO.

Des provisions pour dépréciations sont calculées en fonction de la durée de détention des fournitures :

- Périmé : 100%;
- Nouvelle version : 50%;
- En stock depuis longtemps : 50%.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 13 282 EURO.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable selon la règle suivante :

- créances inférieures à un an : pas de provision,
- créances supérieures à 12 mois et inférieures à 18 mois : provision à 50%,
- créances supérieures à 18 mois : provision à 100%.

Les comptes cotisants non soldés à la date de clôture de l'exercice, font l'objet d'une provision pour dépréciation de 90% si leur recouvrement s'annonce compromis. Tout cotisant qui n'a pas payé sa facture et qui fait l'objet d'une mesure de protection du Tribunal de Commerce est considéré comme irrécouvrable à la date de clôture de l'exercice comptable. Si à la date de clôture de l'année civile n+1 le cotisant n'a pas réglé sa cotisation de l'année n, il est passé en irrécouvrable.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 0,00 EURO décomposé en 0 titres d'une valeur nominale de 0,00 EURO.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 181 981 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 175	1 175		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 409	69 409		
Dettes fiscales et sociales	72 021	72 021		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36 710	36 710		
Produits constatés d'avance	2 667	2 667		
Total	181 981	181 981		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	46 630
Banque - Intérêts courus à payer	11
Dettes provis. pr congés à payer	18 224
Personnel - autres charges à payer	1 314
Charges sociales s/congés à payer	9 858
Charges sociales - charges à payer	628
Charges fiscales s/congés à payer	307
Etat - autres charges à payer	34
Taxe d'apprentissage CAP	187
Divers - charges à payer	151
Total	77 345

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 276		
Total	13 276		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 667		
Total	2 667		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
Cotisations syndicales	236 421
Locations immobilières	39 025
Opérations lucratives	85 383
Autres opérations non imposables	159
TOTAL	360 988

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

